

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/48

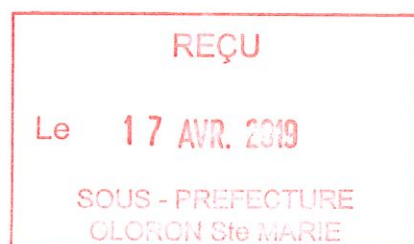
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le mardi 15 avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. GARROCCQ donne procuration à M. SARRAILH



Secrétaire de séance : M. COURTIE

OBJET : ECONOMIE - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION POUR L'ESPACE LAPRADE

RAPPORTEUR : PATRICK LABERNADIE, VICE PRESIDENT EN CHARGE DE L'ECONOMIE ET DE L'AGROPASTORALISME

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2011/71 de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en date du 15 décembre 2011, relative à l'achat du terrain du bâtiment ThyssenKrupp,
- Vu la délibération n° 2018/19 e la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau en date du 30 janvier 2018, relative au projet de requalification du bâtiment Laprade,

Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a l'ambition de proposer une offre immobilière pour les entreprises sur le territoire. Ainsi, suite à l'acquisition du bâtiment Laprade à Arudy, en 2011, la Communauté de communes a entamé des travaux de réhabilitation afin d'y installer un hôtel d'entreprises.

La réhabilitation du bâtiment a commencé en juillet 2018, et porte sur 2865m² (pour une surface totale de 4000m²), dont 900m² seront dédiés aux espaces communs (quais de chargement, salle de réunion, accueil, coin café, couloirs de circulation). Dix lots seront proposés à la location, dont les surfaces varient entre 27 et 857 m².

Ainsi, il est proposé d'établir un tarif de location prenant en compte les éléments ci-dessous :

- Un loyer calculé sur la base de 2,5€/m²/mois, soit 30€/m²/an
- Loyer auquel s'ajoutera les charges obligatoires à hauteur de 10% du loyer et un forfait « espaces communs » de 60€/an
- Enfin pour les entreprises qui le souhaitent pourront souscrire un forfait enseigne de 60€/an

Pour résumer (voir tableau ci-dessous) :

Loyers	2,5 € HT/m ² /mois Soit 30€/m ² /an
Charges obligatoires	10% du loyer
Forfait espaces communs (dont salle de réunion et coin café)	60 € / an
Forfait enseigne	60€/an

**Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

ADOPTE le présent rapport,

APPROUVE le coût du loyer des lots de l'Espace Laprade,

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

*Par le Président et par délégation
Le Président J. - Président
Bernard MARTIN*

Jean-Paul CASAUBON

